

→ Effacement du seuil de Cussy sur le ruisseau de la Maria



L'opération

Catégorie	Restauration
Type d'opération	Effacement total ou partiel d'obstacles transversaux
Type de milieu concerné	Cours d'eau de tête de bassin
Enjeux (eau, biodiversité, climat)	Continuité écologique
Début des travaux	Octobre 2004
Fin des travaux	Octobre 2004
Linéaire concerné par les travaux	Ponctuel

Le cours d'eau dans la partie restaurée

Nom	La Maria
Distance à la source	5,4 km
Largeur moyenne	3 m
Pente moyenne	-
Débit moyen	-

Les objectifs du maître d'ouvrage

- Rétablissement la continuité écologique en restaurant d'une part les possibilités de migrations pour la truite, le chabot et l'écrevisse à pieds blancs, et d'autre part le transit sédimentaire.

Le milieu et les pressions

Affluent en rive droite de la Dragne, le ruisseau de la Maria est un cours d'eau de première catégorie piscicole de 10 kilomètres de long. Il s'écoule dans un bassin versant de 15 km², à 90 % sous couvert forestier. La population piscicole est constituée à priori de deux espèces : la truite commune et le chabot. L'écrevisse à pieds blancs est présente sur un petit secteur.

Le bassin versant de la Maria présente très peu de perturbations anthropiques. Seule la présence d'un seuil, un kilomètre avant sa confluence avec la Dragne, dégrade le milieu. Ce seuil de 2 m de haut et de 8 m de large, est construit en 1932 pour alimenter en eau potable la commune de Moulins-Engilbert. Depuis la mise en place du seuil de la Rangère en 1951, le seuil de Cussy n'a plus aucun usage.

La localisation

Pays	France
Bassin hydrogr.	Loire - Bretagne
Région(s)	Bourgogne
Département(s)	Nièvre
Commune(s)	Villapourçon, Onlay



Le seuil de Cussy.

Contexte réglementaire

Parc naturel régional
du Morvan

Références au titre des directives européennes

Réf. masse d'eau	FRGR218
Réf. site Natura 2000	FR2600986



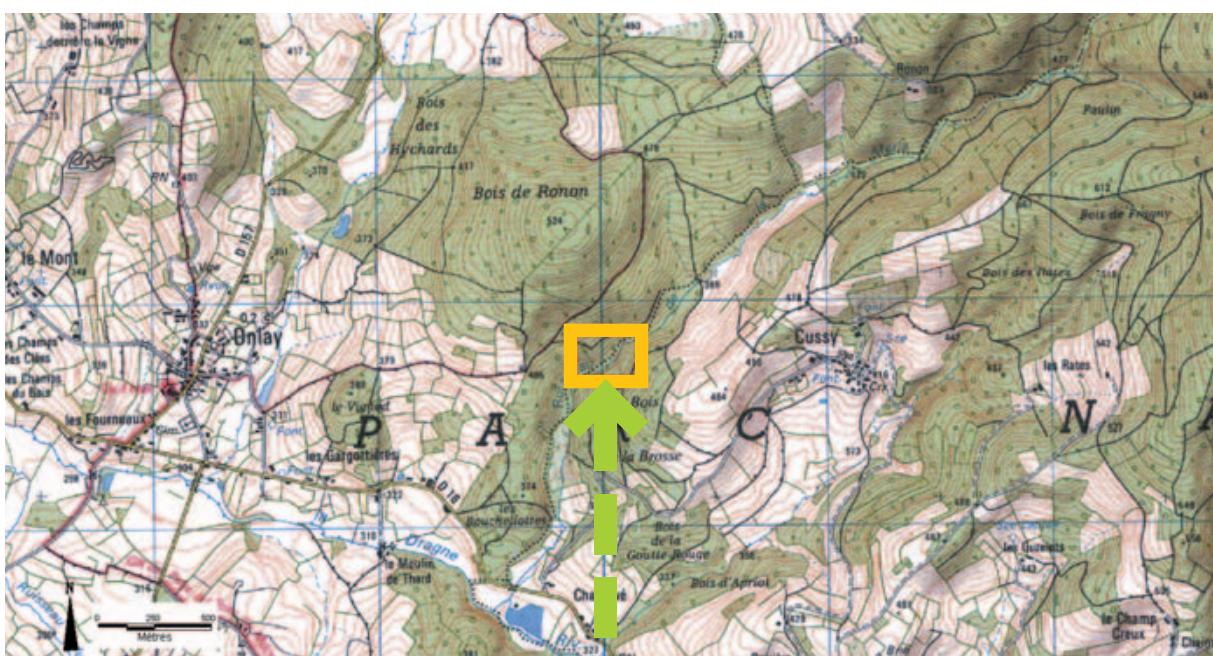
La retenue du seuil de Cussy.

DR - Onema



Le ruisseau de la Maria en octobre 2004, à la fin des travaux de restauration.

DR - Onema



Ce seuil a un impact fort sur le milieu car il constitue un obstacle infranchissable pour la montaison des truites, et difficilement franchissable pour la dévalaison des juvéniles. De plus, il empêche l'alimentation des zones aval en sable, gravier et blocs qui sont retenus en amont de l'obstacle.

■ **Les opportunités d'intervention**

Le parc naturel régional du Morvan en partenariat avec la fédération départementale de la pêche et en accord avec le syndicat d'eau potable et la commune de Moulins-Engilbert engage un projet de suppression de l'ouvrage.

■ **Les travaux et aménagements**

Pendant la période de travaux, le cours d'eau est dévié dans un tuyau. Un filtre en paille est placé à l'aval de l'ouvrage pour piéger les sédiments fins. Les travaux commencent par l'extraction des sédiments en amont de l'ouvrage. Les matériaux sont régaliés sur les côtés, les éléments grossiers étant laissés en bordure du cours d'eau pour être progressivement récupérés par ce dernier. Le seuil est ensuite détruit et les berges stabilisées par les blocs de la digue du seuil, mais aussi par des blocs pris dans les environs immédiats.

■ **La démarche réglementaire**

Dossier de déclaration au titre de la loi pêche

■ **La gestion**

Aucune mesure de gestion particulière n'a été prise.

■ **Le suivi**

Un état initial est réalisé en 2002 sur le compartiment piscicole par le Conseil supérieur de la pêche (nouvellement Office national de l'eau et des milieux aquatiques - Onema). Trois stations sont pêchées. Par la suite, deux campagnes de suivi sont menées : une en 2004, juste après les travaux, et une en 2009. Cette dernière campagne marque la fin du suivi de ce site.

■ **Le bilan et les perspectives**

L'effacement du seuil permet la reconnexion de neuf kilomètres de cours d'eau. La composition du peuplement n'a pas changé après les travaux, la truite et le chabot restant les deux espèces recensées. Cette composition est tout à fait conforme avec la situation du cours d'eau qui correspond à une zone à truite.

Les suivis de 2004 mettent en évidence une recolonisation du secteur amont par les alevins de truites. En 2009, la population de truites augmente et atteint son niveau d'équilibre.

En 2004, la zone lotique recréée dans l'ancienne emprise du seuil est immédiatement recolonisée par les chabots. En 2009, les populations de chabot diminuent. Le suivi de l'évolution de ces populations mériterait d'être poursuivi en élaborant notamment des comparaisons avec des cours d'eau voisins.

Cet effacement permet de rétablir le transport solide. Un apport significatif de gravier à l'aval est observé rétablissant un habitat favorable à la reproduction



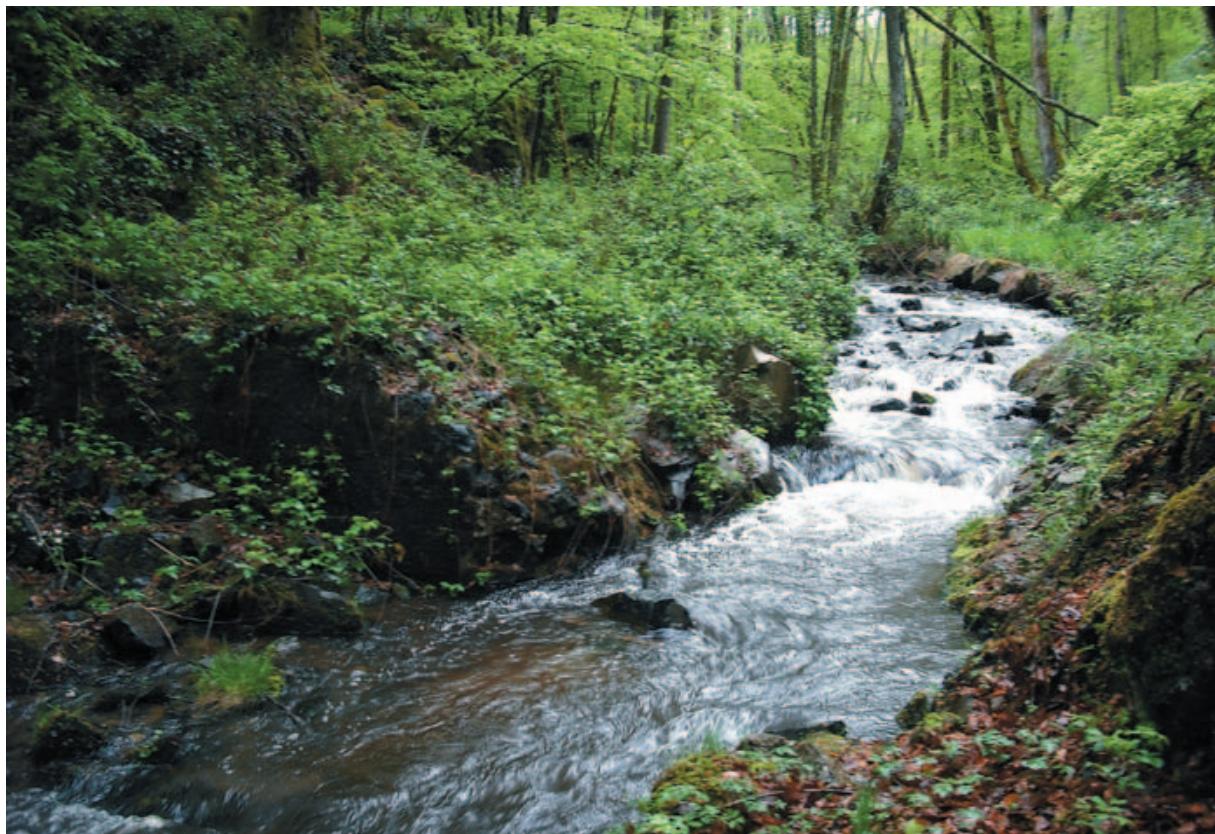
DR - Onema
*Le ruisseau de la Maria en 2004, quelques mètres en amont du seuil arasé.
Stabilisation des berges par les blocs de la digue du seuil.*

de la truite. La végétation recolonise naturellement le milieu et stabilise les berges. Celles-ci, renforcées par les blocs, ne subissent pas d'érosion latérale. Plus en amont, le lit présente une succession de micro-seuils dégagés par l'érosion régressive ; ils ne font pas obstacle au franchissement piscicole et participent à la diversité des habitats.

Alors qu'on notait avant 2004 une surexploitation des zones de frayères en aval du barrage au détriment des secteurs amont, cet effacement rétablit un équilibre en matière de répartition d'habitats de reproduction.

Dans le cadre du programme Life « continuité écologique » (2011-2015), piloté par le PNR du Morvan et

Le ruisseau de la Maria en 2009, cinq ans après sa restauration.



Jean-Christophe Badin - Onema

Coûts

	En euros HT
Coût des études	<i>non connu</i>
Coût des acquisitions	<i>non concerné</i>
Coût des travaux et aménagements	10 000 €
Coût de la valorisation	<i>non concerné</i>
Coût total de l'action	10 000 €

Partenaires financiers et financements :

Agence de l'eau, direction régionale de l'environnement (DIREN).

Partenaires techniques du projet :

Fédération départementale de la pêche, Office national de l'eau et des milieux aquatiques (Onema) - délégation interrégionale Bourgogne-Franche Comté et service départemental.

le PNR des Ballons des Vosges, de nombreuses actions en faveur de l'amélioration des milieux aquatiques sont réalisées. Ainsi le PNR travaille notamment au remplacement des passages busés pour le franchissement piscicole, à la restauration de la continuité écologique sur plusieurs ouvrages (effacement total ou partiel), mais également à la restauration de la ripisylve...

La valorisation de l'opération

Sans objet.

Maître d'ouvrage Parc naturel régional du Morvan



Contact

Laurent Paris
Parc naturel régional du Morvan
laurent.paris@parcdumorvan.org